



La France a réglementé la masso-kinésithérapie dès 1946 en inscrivant au Code de la Santé Publique la formation et l'exercice de la profession.

Malgré les modifications successives de la réglementation, la profession reste confrontée à une véritable inadéquation entre d'une part l'évolution de son activité thérapeutique et d'autre part le décalage des textes qui encadrent sa formation et son exercice.

Les constats et les propositions présentées par le premier référentiel du métier et des compétences des masseurs-kinésithérapeutes démontrent à l'évidence la nécessité des réformes attendues par tous les professionnels du pays.

Jean Paul DAVID  
Vice-président

### *Le saviez-vous ?*

#### **► Publication du premier référentiel métier et compétences du Masseur Kinésithérapeute**

Depuis sa création l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes a engagé une réflexion sur une réingénierie des études menant au diplôme d'Etat. Celle-ci doit permettre de répondre à l'évolution des besoins de santé publique mais aussi à la demande de la population en refondant la formation initiale des praticiens qui est aujourd'hui fondée sur un modèle construit dans les années 80.

Cette évolution vise notamment à préparer les futurs professionnels à construire des pratiques basées sur les données actualisées de la science et à proposer des solutions aux problématiques nouvelles de la santé.

Dans deux rapports : « Répondre aux besoins de santé et garantir la qualité des soins par une formation et un exercice rénovés » et « Quelle sélection pour l'entrée dans les études préparatoires à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ? », le Conseil national de l'Ordre a déjà développé l'esprit de cette nécessaire réforme.

Elle vient de trouver, si besoin était, une nouvelle justification avec la publication, par l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes du premier référentiel métier et compétences de la profession. Ce document est un outil indispensable pour maintenir et de développer les compétences indispensables à l'exercice de la masso-kinésithérapie.

Initié par le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et réalisé avec la collaboration de Monsieur Guy Le Boterf, référence internationale dans le domaine, ce travail capital, pour la profession comme pour le public, vient d'être envoyé en primeur à Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République, Monsieur François Fillon, Premier Ministre, Monsieur Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Madame Roselyne Bachelot, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale ainsi qu'à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et

de la Recherche.

Les objectifs et les enjeux d'un tel guide sont multiples :

- mettre en évidence le travail de réflexion et de conception d'actes de soins préalable à leur exécution ;
- identifier les évolutions probables du métier ainsi que les compétences requises pour répondre aux besoins et aux attentes de la société ;
- permettre d'orienter les programmes de formation initiale et continue du métier de Masseur-kinésithérapeutes et contribuer à améliorer leur qualité ;
- permettre d'aider les Masseurs-Kinésithérapeutes à développer des activités de recherche et de formation répondant aux besoins du système de santé et des patients ;

Retrouvez l'intégralité du référentiel sur : [www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr)

Une publication de la direction de la communication du Conseil National  
de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes  
120 - 122 rue Réaumur - 75 002 Paris  
Tél. : +33(0)1 46 22 32 97 • [cno@ordremk.fr](mailto:cno@ordremk.fr) • [www.cnomk.org](http://www.cnomk.org)

Désabonnement

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant.